

## Catégorie d'actions

[I] Investisseurs institutionnels

## Objectif du fonds

L'objectif du Fonds consiste à répliquer la performance des marchés d'actions de la zone euro.

## Stratégie d'investissement

La politique d'investissement du Fonds consiste à répliquer la performance de l'Indice MSCI EMU ESG Screened Choice Index (ou tout autre indice déterminé de temps à autre par les Administrateurs pour répliquer dans une large mesure le même marché que l'Indice) d'aussi près que possible tout en cherchant à minimiser autant que possible l'écart de suivi entre la performance du Fonds et celle de l'Indice.

L'Indice mesure la performance des actions de la zone euro. Les titres sont pondérés par la capitalisation boursière ajustée du flottant et ce, après l'exclusion de certains titres sur la base d'une évaluation de leur conformité aux critères ESG.

## Indice

MSCI EMU ESG Screened Choice Index

## Structure

Investment Company

## Conforme à UCITS

## Domicile

Luxembourg

## Investisseurs français uniquement

Eligible PEA

## Fiche technique

ISIN	LU1159237905	
Valeur liquidative	19,53 EUR au 30 août 2024	
Devise	EUR	
Actif net(en millions)	304,30 EUR au 30 août 2024	
Date de lancement	28 septembre 2015	
Classification SFDR des fonds	SFDR – Article 8	
Style de gestion	Indiciel	
Zone	Economic Monetary Union/ Eurozone	
Règlement/livraison	Cycle de règlement des rachats, DD+2 ; Cycle de règlement des souscriptions, DD+2	
Délai de notification	11 h 00 (heure d'Europe centrale) le JN	
Valorisation	Clôture journalière du marché	
Swing Factor <sup>1</sup>		
Souscription	0.16%	
Rachat	0.02%	
Souscription initiale	EUR 3 000 000,00	
Souscriptions ultérieures	EUR 1 000,00	
Frais de Gestion	0,2%	
Actuel TER	0,26%	
Commission	Souscription	Rachat
Acquise au fonds	N/A Maximum 2%	

<sup>1</sup> Indicatif à la date de cette fiche informative, sujet à modification

## Performance

Annualisé	Indice	Fonds Brut	Ecart	Fonds Net	Ecart
1 An (%)	15,65	16,28	0,63	16,00	0,35
3 Ans (%)	5,50	6,13	0,63	5,86	0,35
5 Ans (%)	8,70	9,29	0,59	9,01	0,31
Depuis début (%)	4,54	5,19	0,65	4,83	0,29
<b>Cumulé</b>					
1 Mois (%)	1,72	1,72	0,00	1,70	-0,02
3 Mois (%)	-0,19	-0,10	0,08	-0,17	0,02
1 An (%)	15,65	16,28	0,63	16,00	0,35
3 Ans (%)	17,44	19,55	2,10	18,62	1,18
5 Ans (%)	51,81	55,97	4,16	53,95	2,15
Depuis début (%)	213,66	268,20	54,54	236,79	23,12
<b>Calendrier</b>					
2024 (year to date)	10,83	11,34	0,52	11,15	0,33
2023	18,96	19,57	0,61	19,26	0,30
2022	-12,74	-12,23	0,51	-12,46	0,28
2021	22,34	23,20	0,86	22,88	0,54
2020	-1,02	-0,66	0,35	-0,92	0,09

**Les performances passées constituent une information et ne préjugent pas de l'évolution future. Investir implique des risques, dont le risque de perte du capital.**

Les chiffres de performance contenus dans ce document sont fournis sur une base brute et nette des frais de base. Les chiffres bruts de frais ne reflètent pas la déduction des frais de conseil ou autres susceptibles de réduire le rendement. Les rendements des indices reflètent les gains et pertes en capital, le revenu et le réinvestissement des dividendes. La performance comprend le réinvestissement des dividendes et les autres bénéfices des entreprises, et est calculée dans la devise indiquée dans la fiche détaillée du fond.

Les rendements de performance enregistrés depuis le lancement seront partiels pour l'année civile, si la date de lancement du Fonds en question, ou la date de lancement du Fonds auquel est liée la performance historique (la date retenue étant la plus proche) est incluse dans cette période.

En raison de la fusion de SSgA EMU Index Equity Fund, domicilié en France, le 28 septembre 2015 est considéré comme étant la nouvelle date de lancement de ce fond. Le tableau des performances ainsi que le graphique reflètent donc les données historiques depuis le 30 novembre 1998.

La méthode de calcul des rendements en valeur ajoutée peut faire apparaître des écarts d'arrondis. Lorsque le Fond est fermé conformément à son calendrier officiel concernant la Valeur liquidative (VL), mais avec une partie significative des prix des titres sous-jacents pouvant néanmoins être déterminée, une VL technique est calculée. La performance passée indiquée ici a donc été calculée à l'aide d'une VL technique lorsque cela s'est avéré nécessaire, ainsi que la VL officielle du Fonds pour chaque autre jour ouvrable sur la période concernée.

Avant le 28 mai 2021, le Fonds s'appelait State Street EMU Index Equity Fund et répliquait l'indice MSCI EMU Index.

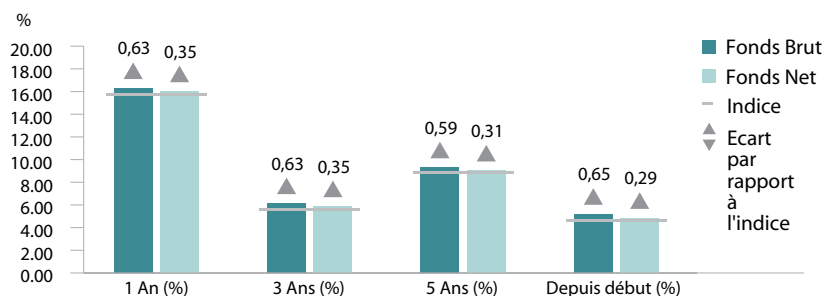
Avant le 1 janvier 2023, le Fonds s'appelait State Street EMU ESG Screened Index Equity Fund.

Avant le 1 juin 2024, l'indice du fonds était le MSCI EMU EX UNGC AND CW CUST IDX.

Source: SSGA.

Toutes les données sont au 31/08/2024

## Performance annualisée



## Caractéristiques du fonds

	Fonds	Indice
Capitalisation moyenne pondérée (millions)	€78 764	€79 186
Ratio moyen cours/valeur comptable	1,79	1,78
Ratio moyen cours/bénéfices	13,25	13,18
Ratio moyen harmonique pondéré cours/flux de trésorerie	7,19	7,14
Rendement de dividende (%)	3,20	3,23
Nombre de Lignes*	214	216

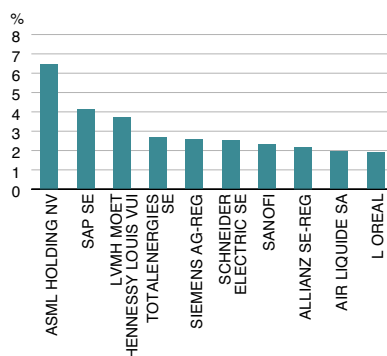
## Ratios

	3 Ans
Ecart type (%)	15,52
Erreur de suivi (%)	0,21
Bêta	1,00

\* Le nombre de titres peut aussi inclure les positions de cash.

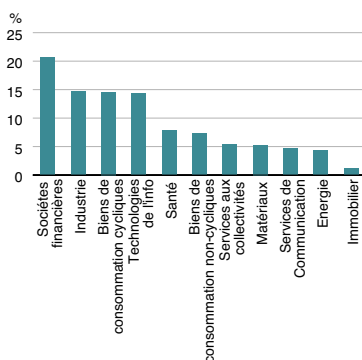
## 10 Premières Participations

	Poids (%)
ASML HOLDING NV	6,48
SAP SE	4,12
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	3,71
TOTALENERGIES SE	2,68
SIEMENS AG-REG	2,57
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,51
SANOFI	2,30
ALLIANZ SE-REG	2,19
AIR LIQUIDE SA	1,95
L OREAL	1,91



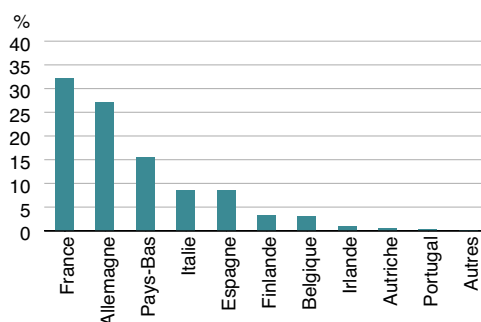
## Répartition sectorielle

	Fonds (%)
Sociétés financières	20,61
Industrie	14,68
Biens de consommation cycliques	14,58
Technologies de l'info	14,25
Santé	7,87
Biens de consommation non-cycliques	7,34
Services aux collectivités	5,34
Matériaux	5,28
Services de Communication	4,70
Energie	4,25
Immobilier	1,10
<b>Total</b>	<b>100,00</b>



## Répartition par pays

	Fonds (%)
France	32,14
Allemagne	27,07
Pays-Bas	15,53
Italie	8,49
Espagne	8,45
Finlande	3,19
Belgique	3,06
Irlande	0,93
Autriche	0,60
Portugal	0,36
Autres	0,18
<b>Total</b>	<b>100,00</b>



Source : SSGA.

Les caractéristiques, positions, allocations par pays et secteurs représentés le sont à la date indiquée en haut de la fiche produit et sont susceptibles de changer. Dans l'allocation par pays, le terme « Autre » désigne la consolidation de tous les pays qui ne sont pas déjà inclus dans le top 10 du Compartiment.

**VEUILLEZ NOTER QUE LE DÉTAIL COMPLET DES PARTICIPATIONS SOUS-JACENTES DU FONDS SE TROUVE SUR WWW.SSGA.COM**

**Communiqué commercial – Accès général. À l'usage exclusif des clients professionnels.**

**Ce document sert à des fins d'informations privées.** Les informations fournies ne constituent pas des conseils d'investissement tel que ce terme est défini dans la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE) ou dans la réglementation suisse applicable et elles ne doivent pas être invoquées en tant que telles. Il n'y a aucune représentation ou garantie quant à l'exactitude de ces informations et State Street décline toute responsabilité vis-à-vis des décisions fondées sur celles-ci.

**Veillez consulter la dernière mise à jour du Document d'information clé (DIC)/Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du Prospectus du Fonds avant toute décision d'investissement. Les versions anglaises les plus récentes du Prospectus et du DIC/DICI sont consultables à l'adresse [www.ssga.com](http://www.ssga.com). Une synthèse des droits des investisseurs est disponible ici : <https://www.ssga.com/library-content/products/fund-docs/summary-of-investor-rights/ssga-investors-rights-summary-template-non-etf-Lux.pdf> Veillez noter que la Société de gestion peut décider de mettre fin aux dispositions relatives à la commercialisation et procéder à la dénotification conformément à l'art. 93a de la directive 2009/65/CE.**

Cette communication est destinée aux clients professionnels (ce qui inclut les Contreparties éligibles) qui sont considérés comme à la fois compétents et expérimentés en matière d'investissements.

**Les informations fournies ne constituent pas des conseils d'investissement tel que ce terme est défini dans la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE) ou dans la réglementation suisse applicable et elles ne doivent pas être invoquées en tant que telles. Cela signifie que cette communication marketing (a) n'a pas été préparée conformément aux exigences juridiques visant à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement (b) n'est pas soumise à une interdiction de transactions quelconque avant la diffusion de la recherche en investissements.**

**Cet organisme de placement collectif et son distributeur sont agréés par l'Autorité fédérale suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) conformément à la Loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux (« LPCC », ou « CISA » en anglais) et à l'Ordonnance suisse sur les placements collectifs de capitaux (« OPCC », ou « CISO » en anglais). L'organisme de placement collectif est structuré sous forme d'Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) sous le régime de la législation du Luxembourg, et agréé comme OPCVM par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). Les futurs investisseurs peuvent se procurer le prospectus actuel, les statuts constitutifs, le DICI ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel, sans frais, auprès du Représentant suisse et Agent payeur, State Street Bank International GmbH, Munich, Zurich Branch, Beethovenstrasse 19, 8027 Zurich.**

© 2020 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) sont propriété exclusive de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenus d'informations ; (2) ne sauraient être recopiées ou distribuées ; et (3) ne sont pas forcément exactes, exhaustives ou à jour. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenus d'informations ne sauraient être tenus responsables de tout préjudice ou de toute perte résultant de l'utilisation de ces informations.

Ce travail ne saurait être reproduit, copié ou transmis en tout ou partie, ni son contenu communiqué à des tiers sans l'autorisation expresse écrite de SSGA.

## Pour plus d'informations

Visitez notre site web [www.ssga.com](http://www.ssga.com) ou contactez un bureau SSGA.

## SSGA Belgium

+32 (0) 2 663 2016

## SSGA France

+33 (0) 1 44 45 40 48

## SSGA Germany

+49 (0) 89 55878 999

## SSGA Ireland

+353 (87) 469 8361

## SSGA Italy

+39 02 3206 6121

## SSGA Middle East &amp; Africa

+971 2 245 9000

## SSGA Netherlands

+31 (0) 20 718 1701

## SSGA Switzerland

+41 (0) 44 245 7099

## SSGA United Kingdom

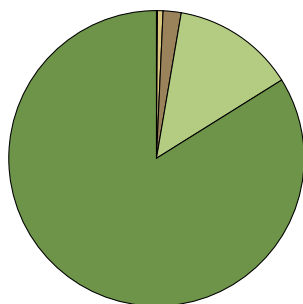
+44 (0) 20 3395 2333

## Résumé du R-Factor<sup>MC</sup>

R-Factor<sup>MC</sup> est issu d'une méthodologie de notation transparente qui met à profit l'outil Materiality Map du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les codes de gouvernance d'entreprise et les données de quatre des meilleurs fournisseurs de données ESG de leur catégorie. Le facteur R soutient le développement de marchés de capitaux durables en permettant aux investisseurs d'investir dans des solutions qui intègrent les données ESG matérielles financières tout en encourageant les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG et à divulguer de l'information dans les secteurs qui comptent.

## Profil du Fonds Facteur-R

Non disponible	0,00%
Retardataire	0,11%
Titres sous-performants	0,61%
Titres à rendements moyens	1,97%
Titres sur-performants	13,42%
Chef de file	83,88%



Source : Factset/SSgA depuis 31 juillet 2024

## Facteur R

### Résumé du facteur R (R-Factor)

Facteur R	Fonds
	78

Source : Factset/SSgA depuis 31 juillet 2024

### Couverture du Fonds

	Compte	Pourcentage du total de titres	Pourcentage de la valeur de marché totale
Couverture des titres du R-Factor	214	100,00%	100,00%
Nombre total de titres du Fonds	214		

Source : Factset/SSgA depuis 31 juillet 2024

### Les 10 principales positions

	Pondération du Fonds	Cote du facteur R
ASML Holding NV	6,48%	84
SAP SE	4,12%	86
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	3,71%	72
TotalEnergies SE	2,68%	84
Siemens Aktiengesellschaft	2,57%	81
Schneider Electric SE	2,51%	96
Sanofi	2,30%	91
Allianz SE	2,19%	88
Air Liquide SA	1,95%	75
L'Oreal S.A.	1,91%	90

Source : Factset/SSgA depuis 31 juillet 2024

### Les 5 principaux cotes du facteur R

Danone SA	0,81%	100
Teleperformance SE	0,11%	99
Aena SME SA	0,26%	98
Unibail-Rodamco-Westfield SE	0,17%	97
Stapled Secs Cons of 1 Sh Unibail Rodamco + 1 Sh WFD Unib Rod		
Intesa Sanpaolo S.p.A.	1,10%	96

Source : Factset/SSgA depuis 31 juillet 2024

### Les 5 cotes du facteur R les plus bas

CTS Eventim AG & Co. KGaA	0,11%	16
Nemetschek SE	0,10%	39
RATIONAL AG	0,08%	39
Delivery Hero SE	0,10%	39
EXOR N.V.	0,20%	40

Source : Factset/SSgA depuis 31 juillet 2024

Le Résumé du facteur R (R-Factor) reflète seulement certaines caractéristiques ESG et ne reflète pas le rendement du fonds. Veuillez consulter la section Renseignements importants pour obtenir plus d'informations et de définitions des mesures ESG présentées.

## Mesures climatiques

Mesures climatiques	Fonds
Intensité Carbone (Directe + Indirecte)	160,90
Intensité moyenne pondérée en carbone (Directe + Indirecte)	131,09
Réserves totales des émissions de carbone	120,33
Émissions de carbone de portée 1+2	4946837,48
Total des émissions carbonées (TCFD)**	21 372,70*
Empreinte carbone (TCFD)	63,72
Intensité carbone (TCFD)	130,80
Intensité carbone moyenne pondérée selon la TCFD (WACI)	89,17
Revenus bruns (%)	4,03
Revenus verts (%)	2,84

Voir « Glossaire » pour des notes de calcul détaillées telles que le traitement des données manquantes, le décalage des données et les exclusions. Source : State Street Global Advisors, S&P Trucost, FactSet, Task Force on Climate- Related Financial Disclosures (TCFD). Les résultats sont des estimations basées sur des hypothèses et des analyses réalisées par State Street Global Advisors. Ils ne sont pas destinés à représenter les résultats réels d'une offre. Les résultats réels peuvent différer.\* La mesure des émissions totales de carbone du TCFD attribue les émissions aux investisseurs sur la base d'une approche d'actionariat. Dans le cas de fonds mixtes, les résultats représentent la responsabilité environnementale de l'ensemble des actifs sous gestion du fonds. Pour la responsabilité individuelle des porteurs de parts, une responsabilité répartie peut être calculée en fonction du pourcentage de détention individuel. \*\* La mesure n'est pas utilisée pour comparer les portefeuilles et les indices de référence car les données ne sont pas normalisées.

## Profil d'intendance

Au 31 août 2024

## Profil d'intendance

T2 2024

<b>Nombre de rencontres ayant fait l'objet d'un vote</b>	225
<b>Nombre de pays</b>	14
<b>Propositions de la direction</b>	3 774
Approuvé par vote	91,89%
Refusé par vote	8,11%
<b>Propositions d'actionnaires</b>	67
D'accord avec la direction	100,00%
En désaccord avec la direction	0,00%

Les montants représentent une agrégation cumulative d'un trimestre à l'autre à l'échelle de SSGA et ne sont pas seulement liés au fonds.

Le programme d'intendance des actifs de State Street Global Advisors (SSGA) vise à engager le dialogue avec nos sociétés de gestion du fonds au sujet de questions qui ont une incidence sur la création de valeur à long terme relativement aux considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG). Récemment, SSGA a publié des directives détaillées sur les questions de gouvernance clés telles que le leadership efficace et indépendant du conseil d'administration. La priorité actuelle de SSGA est d'aider les conseils d'administration à réfléchir aux impacts possibles des questions sociales et environnementales et d'intégrer un point de vue de durabilité à la supervision du conseil d'administration dans le cadre de sa stratégie à long terme à titre de pratique commerciale saine.

## Diversité des sexes

Femmes dans les conseils d'administration	Nombre de titres
0	0
1	0
2	0
3	0
4	0
5	0
6	0
7	0
8	0
9	0
10	0
Plus de 10	0
Non disponible	214
<b>Total</b>	<b>214</b>

Source : Factset/SSgA depuis 31 juillet 2024

Les informations sur la durabilité présentées ci-dessus visent à assurer la transparence aux investisseurs sur les caractéristiques de durabilité du fonds. La présentation de ces informations ne doit pas être interprétée comme une représentation de l'objectif d'investissement actuel ou futur du fonds, ni comme un indicateur de la prise de décision d'investissement actuelle ou future du gestionnaire du fonds.

Pour plus d'informations sur la catégorie SFDR du fonds, les investisseurs sont encouragés à consulter le [prospectus/KIID] du fonds.

Les investisseurs ne doivent pas évaluer un investissement dans le fonds sur la seule base des informations ci-dessus, mais doivent plutôt prendre en compte d'autres facteurs, notamment l'objectif d'investissement global et le profil de risque du fonds. Les investisseurs sont encouragés à consulter le (<https://www.ssga.com/fund-finder?tab=documents>) du fonds pour plus d'informations sur le fonds.

Les informations tierces ci-dessus ont été obtenues auprès de sources considérées comme fiables à la date indiquée, mais leur exactitude n'est pas garantie. SSGA n'est pas responsable des décisions d'investissement basées sur ces informations et ne doit pas être invoquée en tant que telle. Il n'y a aucune représentation ou garantie quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité actuelle de ces informations.

#### R-Factor™

R-Factor™ est un système de notation ESG qui s'appuie sur des cadres de référence communément admis en termes d'importance afin de générer une notation ESG unique pour les sociétés cotées. Le score est accompagné de données ESG provenant de quatre différents fournisseurs dans le cadre d'un effort visant à améliorer les biais inhérents aux méthodologies de notation existantes. R-Factor™ est conçu pour mettre les sociétés aux commandes afin de faciliter la création de marchés durables.

**Les scores de R-Factor™** sont comparables dans tous les secteurs. Les scores ESG et Corporate Governance (CorpGov) sont conçus pour s'appuyer sur des questions qui sont importantes pour le secteur d'une société et une région régulatrice. Une échelle de classement uniforme permet l'interprétation du score final du niveau de la société à des fins de comparaison avec d'autres sociétés.

Le processus de notation de **R-Factor™** comprend deux composantes sous-jacentes. La première composante est basée sur la structure publiée par le Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »), et est utilisée pour tous les aspects d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) du score, autres que ceux concernant les questions de gouvernance d'entreprise. Le cadre de référence SASB essaie d'identifier les risques ESG qui revêtent une importance financière pour l'émetteur en fonction de sa classification industrielle. Cette composante du score R-Factor™ est déterminée en utilisant seulement les mesures provenant des fournisseurs de données ESG qui traitent en particulier les risques ESG identifiés par le cadre de référence SASB comme étant financièrement importants pour l'émetteur en fonction de sa classification industrielle.

La seconde composante du score (le score CorpGov) est générée à partir de codes de gouvernance d'entreprise spécifiques à la région, développés par des investisseurs ou des régulateurs. Les codes de gouvernance décrivent des exigences minimales en matière de gouvernance d'entreprise d'une région en particulier et abordent généralement des sujets tels que les droits des actionnaires, l'indépendance du conseil d'administration et la rémunération des dirigeants. Cette composante du R-Factor™ utilise des données fournies par ISS Governance pour attribuer un score en matière de gouvernance aux émetteurs en fonction de ces codes.

Le modèle de notation du Facteur responsable (R Factor) est conçu par State Street afin de refléter certaines caractéristiques ESG et ne représente pas la performance de l'investissement. Les résultats générés par le modèle de notation sont basés sur des notions de durabilité et de gouvernance d'entreprise d'une société donnée. Les rendements d'un portefeuille de titres qui exclut les sociétés ne satisfaisant pas les critères ESG spécifiques dudit portefeuille peuvent être inférieurs à ceux d'un portefeuille de titres qui inclut de telles sociétés. Un portefeuille basé sur des critères ESG peut en conséquence investir dans des secteurs ou des titres dont les performances sont inférieures au marché dans son ensemble.

#### Profil R-Factor™

Dans chaque groupe d'industrie, les émetteurs sont classés selon cinq groupes de performance ESG distincts, en fonction du classement par centile dans lequel se range leur score R-Factor™. Une société est classée dans l'une des cinq catégories de performance ESG (En bas du classement - 10 % de l'univers d'investissement, Sous-performante - 20 %, Moyennement performante - 40 %, Surperformante - 20 % ou Chef de file - 10 %) en comparant le score R-Factor™ de la société par rapport à une tranche de scores. Les scores R-Factor™ sont normalement attribués selon des processus de notation normalisés sur une échelle de notation de 0 à 100.

Un écart entre le nombre de titres dans le récapitulatif R-Factor™ et le nombre de titres dans les rapports réguliers peut survenir dans la mesure où le récapitulatif R-Factor™ repose sur le nombre d'émetteurs plutôt que sur le nombre de titres dans le portefeuille.

**Revenus verts (en %) :** Pourcentage des revenus provenant de produits/activités liés aux technologies vertes ou à faible émission de carbone, selon le système FTSE LCE

**Revenus bruns (en %) :** Pourcentage des revenus provenant des secteurs « bruns », les secteurs extractifs tels que classés par S&P Trucost

**Intensité carbone moyenne pondérée (TCFD) - Exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité carbone,** exprimée en tonnes CO2/million d'USD de chiffre d'affaires. Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont réparties en fonction des pondérations du portefeuille (la valeur actuelle de l'investissement par rapport à la valeur actuelle du portefeuille).

**Total des émissions carbone (TCFD) - Les émissions absolues de gaz à effet de serre associées à un portefeuille,** exprimées en tonnes CO2. Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont attribuées aux investisseurs sur la base d'une approche de participation au capital.

**Empreinte carbone (TCFD) - Total des émissions carbone d'un portefeuille normalisé par la valeur de marché du portefeuille,** exprimé en tonnes CO2/million d'USD investi. Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont attribuées aux investisseurs sur la base d'une approche de participation au capital.

**Intensité carbone (TCFD) - Volume des émissions de carbone par million de dollars de chiffre d'affaires (efficacité carbone d'un portefeuille),** exprimé en tonnes CO2/million d'USD de chiffre d'affaires. Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 sont attribuées aux investisseurs sur la base d'une approche de participation au capital

#### Mixité

Nous utilisons actuellement l'ensemble de données des « collaborateurs » de FactSet, eux-mêmes pour communiquer le nombre de femmes faisant partie du conseil d'administration, dans chaque société du portefeuille du Fonds.

Les données et mesures proviennent des contributeurs énumérés ci-dessous à la date de ce rapport et font l'objet de leurs divulgations ci-après. Toutes les autres données proviennent de SSGA.

**Sections de Trucost** Intensité carbone (Directe+Indirecte), Intensité carbone moyenne pondérée (Directe+Indirecte), Total des émissions carbonées, Empreinte carbone.

Trucost® est une marque déposée de S&P Trucost Limited (« Trucost ») et est exploitée sous licence. Le ou les Rapports ESG ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par Trucost ou ses filiales (ensemble, les « Parties concédantes ») et aucune des Parties concédantes ne fait de réclamation, de prévision, de garantie ou de déclaration quelle qu'elle soit, de manière expresse ou implicite, concernant (i) les résultats à obtenir de l'utilisation des données Trucost avec le rapport, ou (ii) l'adéquation des données Trucost à l'objectif auquel elles sont destinées dans le cadre du rapport. Aucune des Parties concédantes ne fournit de conseil ou de recommandation financière ou d'investissement en relation avec le rapport. Aucune des Parties concédantes ne sera tenue pour responsable (que ce soit par négligence ou pour toute autre raison) à l'égard de quiconque pour toute erreur dans les données de Trucost ou soumise à l'obligation d'informer quiconque de toute erreur dans ces données.

**Sections FactSet :** mixité

Cette publication peut contenir des informations protégées de FactSet (« Informations de FactSet ») qui ne peuvent être reproduites, utilisées, diffusées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit exprès de FactSet. Les informations de FactSet sont fournies « en l'état » et toutes les représentations et garanties qu'elles soient orales ou écrites, expresse ou tacite (par le régime du droit commun, par statut ou autrement), sont par la présente, exclues et rejetées, dans les mesures extrêmes permises par la loi. Plus particulièrement, en ce qui concerne les informations relatives à FactSet, FactSet décline toute garantie implicite de qualité marchande et de convenance à des fins spécifiques, ni n'en garantit l'exactitude, l'intégrité, l'actualité, la fonctionnalité et/ou la fiabilité. Les informations relatives à FactSet ne sauraient constituer un conseil en investissement et toutes opinions ou affirmations contenues dans une publication incluant des informations FactSet (et/ou les informations FactSet elles-mêmes) ne sauraient représenter les opinions ou croyances de FactSet, ses sociétés affiliées et/ou des entités liées, et/ou de leurs employés respectifs. La société FactSet ne saurait être tenue responsable de tout dommage découlant de l'utilisation, de quelque manière que ce soit, de cette publication ou des informations de FactSet qui pourraient être contenues dans ce document.